

# Conseil municipal

---

**20 mai 2021**

## Procès-verbal

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Jean-Christian SCHNELL, Valérie LABORDE, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Laurence JOSSET, Richard LEJEUNE (*Maires-adjoints*), Mohamed KASMI, Olivier MOUSTACAS, Birgit DOMINICI, Georges LEFEBURE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON, Julie MARTINOT (arrivée au point 2), Vincent POUYET, Laurent DUFOUR, Olivier GONZALEZ, Jean-François BARATON, Stéphane MICHEL (arrivé au point 2), Isabelle TOUSSAINT (arrivée au point 2), Marie-Pierre DELAIGUE, Hélène ALEXANDRIDIS (*Conseillers municipaux*).

### **Absents :**

Sophie TRINIAC, Benoît VIGNES (*Maires-adjoints*), Naïma CONTE EL ALAMI, Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Bruno-Olivier BAYLE, Pierre QUIGNON-FLEURET, Juliette DECAUDIN, Carmen OJEDA-COLLET, Olivier BLANCHARD (*Conseillers municipaux*).

### **Procurations :**

Sophie TRINIAC	à	Valérie LABORDE
Benoît VIGNES	à	Pierre SOUDRY
Naïma CONTE EL ALAMI	à	Anne-Sophie MARADEIX
Geneviève SALSAT (arrivée pour les questions diverses)	à	Mohamed KASMI
Juliette DECAUDIN	à	Sylvie D'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET	à	Jean-François BARATON
Olivier BLANCHARD	à	Marie-Pierre DELAIGUE

**Secrétaire de séance** : Laurent DUFOUR (*Conseiller municipal*)

## **ORDRE DU JOUR**

<b>I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE .....</b>	<b>3</b>
1. Attribution d’une aide exceptionnelle communale à l’immobilier d’entreprises visant à soutenir le tissu commercial local et demande de refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines .....	3
2. Avenant n°2 aux baux à réhabilitation des biens situés 8 bis, Avenue Camille Normand et 3, Place de l’église / 10, Rue Béranger avec SOLIHA YVELINES ESSONNE .....	7
3. Création de servitudes de passage en tréfonds de réseaux (EU-EP-AEP) Avenue Maurice de Hirsch .....	9
<b>IV. ANIMATION – CULTURE - SPORT .....</b>	<b>10</b>
1. Saison culturelle – Tarifs 2021/2022 .....	10
2. Location du théâtre, du bar et des salons d’exposition – Tarifs 2021/2022 .....	14
3. Signature d’une convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et la ville pour la mise en place de la nouvelle médiathèque numérique mutualisée .....	17
4. Tarifs et organisation d’un accueil de loisirs en demi-journée en complément des stages sportifs « Vacances Activ’ » .....	18
<b>V. INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>21</b>
<b>VI. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>23</b>

**Monsieur le Maire**

Bonsoir à tous, je vous propose de vous installer, nous allons commencer notre séance de conseil.

*(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)*

**I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE****Monsieur le Maire**

Merci Sylvie, nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Laurent, tu es candidat ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il est élu secrétaire de séance. Merci beaucoup.

**II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021****Monsieur le Maire**

Nous allons tout de suite rentrer dans l'ordre du jour du conseil avec, d'abord, l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2021. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

**III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE – COMMERCE****1. Attribution d'une aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises visant à soutenir le tissu commercial local et demande de refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines****Monsieur le Maire**

Nous allons passer maintenant à la première délibération qui, au fond, justifie essentiellement cette séance de conseil puisque nous étions tenus par les délais, il est donc très important que nous présentions cette délibération. Je vais demander à Laurent Boumendil de la présenter.

**Monsieur BOUMENDIL**

Le Département n'ayant pas compétence dans le secteur économique, il a délégué aux communes des Yvelines la mise en œuvre de son dispositif d'aide d'urgence visant à soutenir les commerçants et artisans dans leurs échéances immobilières de 2020. Après instruction et validation des dossiers, la ville de La Celle Saint-Cloud propose 17 commerces éligibles à cette aide d'urgence. La liste des établissements bénéficiaires figure dans l'annexe de cette délibération.

La présente délibération adopte la liste des commerces éligibles, aussi il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution d'un financement à hauteur de 81 507 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires ;
- D'approuver la création d'un budget de 81 507 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat ;

- De solliciter le refinancement de cette aide auprès du département des Yvelines, au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départementale d'urgence au soutien du bloc communal ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 81 507 € ;
- Enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir fixant les engagements réciproques que prennent le Département et la Commune dans le cadre du financement au titre de la deuxième phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au bloc communal, pour soutenir le commerce et l'artisanat, et les modalités de versement du financement départemental.

### **Monsieur le Maire**

Merci Laurent. C'est une délibération importante, il s'agit d'apporter 81 507 € en soutien aux commerçants et artisans de la Ville, 17 exactement, c'est un nombre significatif. En fait — je pense que tu peux développer sur ce point —, on les a consultés et on a essayé d'évaluer de manière précise l'ampleur des besoins, en tout cas en couverture des pertes représentatives de la période de confinement. On va donc répondre assez largement, avec le dispositif départemental que l'on va mettre en œuvre qui va permettre de répondre à leurs besoins. Merci au Département pour ce soutien extrêmement appréciable et l'on espère que tout cela va permettre une relance dynamique et active de nos commerçants et artisans, notamment sur le territoire cellois. Tu veux rajouter quelque chose, Laurent ?

### **Monsieur BOUMENDIL**

En effet la Mairie a beaucoup aidé et s'est adressée parfois aux comptables de ces entreprises pour retrouver les éléments et qu'ils puissent monter un dossier éligible. Pour donner une idée, parce que 81 507 € peuvent représenter beaucoup, ça l'est puisque certains vont pouvoir toucher 10 000 € d'aide pour quatre mois de loyers, ce qui est une belle aide et cela va sûrement aider certains à passer le cap.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Laurent. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Monsieur Baraton ?

### **Monsieur BARATON**

Deux choses. La première : si j'ai bien compris c'est le Département qui va verser la somme ou la Ville ? Parce que là il y a une ambiguïté, c'est-à-dire que la Ville l'avance et on se fait rembourser, c'est ça ? Donc, en fait, la Ville ne donne rien, on est bien d'accord.

### **Monsieur le Maire**

Attendez, posez votre question en entier et on va y répondre.

### **Monsieur BARATON**

C'était pour comprendre.

### **Monsieur le Maire**

Quelle était votre question ?

**Monsieur BARATON**

J'ai la liste des gens concernés, pourquoi n'y a-t-il qu'un seul café sur les trois ? Et il n'y a pas de fleuriste, il y a des raisons ?

**Monsieur le Maire**

Attends Laurent, je voudrais que Monsieur Baraton pose sa question jusqu'au bout. C'est fini ? OK, merci. Laurent, tu as la parole.

**Monsieur BOUMENDIL**

Cette liste est éligible suivant les huit critères cumulés définis par le Département. Il peut donc y avoir un, deux, trois, quatre fleuristes, c'était à la fois leur décision de nous présenter un dossier et ensuite de voir s'il rentrait dans les critères. Monsieur Baraton a peut-être négligé Floris, qui est un commerçant bien connu, ex-Caravelle désormais installé Rue de l'Aqueduc, c'est un fleuriste. Il y en a d'autres dans la Ville, ils pouvaient ne pas rentrer dans les critères, ils pouvaient ne pas demander un dossier de financement. Ils ont tous eu l'information, c'était leur choix et les critères du Département de rentrer ou pas. Je vais vous donner un exemple d'un critère qui élimine un dossier : vous êtes propriétaire depuis plus de vingt ans, vous n'avez plus de charge d'emprunt, vous n'entrez pas dans les critères d'éligibilité. Voilà donc un critère tout à fait normal qui ne permettait pas à certains de postuler et d'être éligible à cette aide.

**Monsieur le Maire**

D'ailleurs, en fait, il faudrait compléter en disant que, concernant les commerçants et les artisans locataires de la Ville, il y a ce dispositif départemental, financé par le Département. Et là je dirais : « Merci au Département », vous avez raison de le relever d'ailleurs, c'est une aide départementale appréciable, j'en remercie Sylvie d'Estève d'ailleurs. Mais il y a aussi les aides que la Commune a consenties directement par des exonérations de loyers.

Je voudrais d'ailleurs remercier Laurent d'être extrêmement présent auprès des commerçants et artisans. On a suivi de très près la situation de tous nos commerçants et artisans, c'est vraiment un travail sur mesure qu'effectue Laurent et qui fait qu'en réalité on répond pour l'essentiel aux demandes qui ont été exprimées. Mais à un moment donné il faut aussi fixer des critères, on ne peut pas attribuer des subventions comme ça sans critères, c'est évident, ce serait d'ailleurs illégal. Par ailleurs, actuellement on n'a pas de demandes non satisfaites de nos commerçants et artisans, tu peux confirmer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-3 et L.2121-29,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2021 approuvant la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans,

Vu la délibération n°2021-02-04 du Conseil municipal approuvant la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Commune,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 12 mai 2021,

Considérant les impacts économiques, sanitaires et sociaux du COVID-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la commune de La Celle Saint-Cloud et ayant pour conséquence de fragiliser le développement de son tissu commercial,

Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce de la commune de La Celle Saint-Cloud depuis le 29 octobre 2020,

Considérant la nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la commune de La Celle Saint-Cloud,

Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien au commerce et à l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'approuver l'attribution d'un financement à hauteur de 81 507 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération.

D'approuver la création d'un budget de 81 507 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat.

De solliciter le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 81 507 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir fixant les engagements réciproques que prennent le Département et la Commune dans le cadre du financement au titre de la deuxième phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au bloc communal pour soutenir le commerce et l'artisanat, et les modalités de versement du financement départemental.

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65 nature 6574 du budget communal.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Avenant n°2 aux baux à réhabilitation des biens situés 8 bis, Avenue Camille Normand et 3, Place de l'église / 10, Rue Béranger avec SOLIHA YVELINES ESSONNE**

### **Monsieur le Maire**

Ce sont des mesures de régularisation, Michel tu présentes ?

### **Monsieur AUBOUIN**

Comme vous le savez sans doute la Commune avait signé, il y a maintenant vingt ans, avec la société Pact-Arim devenue entretemps Soliha Yvelines Essonne, des travaux de réhabilitation et de gestion de plusieurs immeubles qui appartiennent à la Commune. Deux de ces immeubles sont situés au 8 bis, avenue Camille Normand et au 3, Place de l'église / 10, Rue Béranger, c'est le même immeuble.

Ces conventions portaient sur une durée de dix-huit ans, laquelle est dépassée. La société Soliha souhaite se désengager de ce contrat mais évidemment, comme il faut un peu de temps pour trouver une solution alternative, il a été convenu que ce bail serait prorogé de deux ans, jusqu'en juin 2022.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la prolongation des deux baux de réhabilitation des biens situés, comme je l'ai dit, Rue Béranger / Place de l'église et Rue Camille Normand.

### **Monsieur le Maire**

Merci Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Delaigue.

### **Madame DELAIGUE**

Nous regrettons que Soliha ne s'engage pas plus, nous souhaitons vivement qu'une solution satisfaisante soit trouvée et socialement satisfaisante aussi, ce qui ne nous empêchera pas de voter pour.

### **Monsieur le Maire**

Mais pour le moment Soliha ne s'est pas désengagée. Je crois qu'il faut bien dire les choses : nous prolongeons d'un an ces baux à réhabilitation, justement pour prendre le temps de discuter de manière approfondie. Non seulement sur le projet, c'est-à-dire comment et qu'est-ce que l'on réhabilite, mais aussi s'il y a des choses que l'on réhabilite ou pas, il y a un point complet à faire. Actuellement il y a encore des occupants dans ces logements, il n'est donc pas pensable de trouver une solution autre. Le temps de voir si les gens restent ou pas, le temps de savoir ce qu'en interne nous faisons de ces logements, il faudra bien un an ou au moins quelques mois pour savoir ce qu'il faut faire sur le fond et ensuite toutes les procédures juridiques à mettre en œuvre. En fait, c'est plus un temps naturel d'interrogation et de pré-montage des baux qui seront ou non repassés ; un point sera fait là-dessus.

Une autre question ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Puisque l'on parle de logements sociaux, je crois que la Ville possède une quarantaine de logements, hors ceux qui ont été transférés à des bailleurs, sur lesquels une dizaine sont actuellement vides pour insalubrité. J'aimerais donc que des décisions soient prises car il est regrettable que des logements soient vides sur une Commune alors qu'il y a une très forte demande de logements. Il faudrait peut-être, soit les confier à des bailleurs sociaux pour les remettre en état et les relouer, soit prendre des décisions de restauration de ces logements.

**Monsieur le Maire**

Mohamed, tu peux peut-être dire de manière générale, sans rentrer dans le cas par cas, que c'est effectivement ce que l'on est en train de faire logement par logement. Tu peux le rappeler ? Sans rentrer dans le détail parce qu'il y a plein de situations différentes.

**Monsieur KASMI**

Sur le parc communal de logements, il est vrai que nous avons, dès le début de la mandature, établi une liste de tous ces logements, nous les avons visités et nous avons prévu tout un plan de rénovation. Certains de ces logements ont déjà été attribués à des agents communaux. Voilà, grosso-modo, concernant les logements communaux.

**Monsieur le Maire**

Le principe est là, tu l'as bien exposé : une liste établit l'ensemble de ces logements et une réflexion sur leur nature, les travaux à engager avant de les mettre à disposition et ne pas garder de logements vides. Cela n'a aucun intérêt, ni pour les gens eux-mêmes, ni pour la Ville, nous travaillons donc là-dessus.

Je voudrais d'ailleurs vraiment remercier Mohamed qui fait un énorme travail sur le logement, qui a permis de voir au cas par cas la situation d'un grand nombre de logements de la Ville sous bail passé avec des bailleurs sociaux.

Je mets donc aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2000.05.08 en date du 26 septembre 2000 par laquelle le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à confier à SOLIHA Yvelines Essonne (ex Pact-Arim) les travaux de réhabilitation et la gestion, sous forme de baux à réhabilitation et pour une durée de 18 ans, de deux immeubles sis 8 bis avenue Camille Normand et 3 place de l'Eglise / 10 rue Béranger,

Vu la délibération n°2019.01.05 en date du 19 février 2019 prolongeant pour une durée de deux ans les baux à réhabilitation par voie d'avenant, soit jusqu'au 22 juin 2021,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 12 mai 2021,

Considérant la nécessité de prolonger les baux jusqu'au 30 juin 2022 par voie d'avenant afin de permettre d'assurer le pré-montage d'un nouveau bail pour les biens sis 10 rue Béranger / 3 place de l'Eglise, et le relogement d'une locataire pour les biens sis 8 bis rue Camille Normand,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De prolonger par voie d'avenant (n°2) jusqu'au 30 juin 2022 les baux à réhabilitation signés avec Soliha Yvelines Essonne pour les biens sis 8bis avenue Camille Normand et 3 place de l'Eglise / 10 rue Béranger.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Création de servitudes de passage en tréfonds de réseaux (EU-EP-AEP) Avenue Maurice de Hirsch**

#### **Monsieur AUBOUIN**

C'est donc la création de servitudes de passage relative aux travaux actuellement en cours sur l'avenue Maurice de Hirsch. Il s'agit simplement, si je puis dire, d'autoriser le passage de canalisations d'eau sur une petite bande extrêmement étroite de terrain qui continue d'appartenir à la Ville, sur laquelle il faut que nous accordions le droit de faire passer ces tuyaux.

Cela concerne les parcelles C 243, qui sont dans le plan que vous avez en annexe et les droits de passage accordés pour la traversée de réseaux enterrés sur la future parcelle C 246, puisque vous avez compris que l'on partageait les parcelles actuellement cadastrées C 244. C'est une affaire très technique qui occasionne beaucoup de conséquences. Evidemment, les frais liés à la création de ces servitudes ne sont pas à la charge de la Commune, cela va de soi, mais du constructeur qui est la société immobilière 3F.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Michel. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Delaigue.

#### **Madame DELAIGUE**

C'est plus une remarque. En fait, si je comprends bien, ces servitudes de passage concernent la première tranche de Hirsch, mais il va y en avoir une deuxième, pourquoi ne ferait-on pas tout d'un coup ?

#### **Monsieur le Maire**

Je crois que c'est ce qu'a demandé le notaire.

#### **Monsieur AUBOUIN**

Oui, c'est le notaire qui nous a demandé de le faire ainsi parce que l'on a deux opérations juridiques différentes, il a donc demandé la servitude de passage pour cette première opération.

#### **Monsieur le Maire**

Merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment ses articles 690 et 691,

Vu l'avis des domaines en date du 10 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 12 mai 2021,

Considérant que la société Immobilière 3F réalise la construction 78 logements sur la parcelle cadastrée section C numéro 243, dont elle est propriétaire, et 71 logements sur la parcelle section C numéro 245, dont elle va se porter acquéreur prochainement,

Considérant la nécessité pour la société Immobilière 3F de se raccorder au réseau d'assainissement et d'adduction d'eau appartenant à Elogie-Siemp pour l'exécution de ses projets,

Considérant que la Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 244, qui sera prochainement divisée en trois parcelles (C245 à C247),

Considérant la demande de la société Immobilière 3F de la création sur la parcelle communale actuellement cadastrée C244 de servitudes de passage en tréfonds de réseaux (EU- EP- AEP) au profit de la parcelle C243, conformément au plan annexé et à titre gratuit,

Considérant que la société Immobilière 3F prendra à sa charge les frais de remise en état initial après travaux, ainsi que les frais liés à la création de ces servitudes,

Considérant qu'il sera signé à cet effet une convention tripartite entre la Ville, la société Immobilière 3F et Elogie-Siemp,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'approuver la constitution de servitudes de passage en tréfonds de réseaux sur la parcelle C244 au profit de la parcelle C243 pour permettre à la société Immobilière 3F de se raccorder aux réseaux EP, EU et AEP d'Elogie-Siemp, conformément au plan annexé et à titre gratuit.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document utile dans le cadre de la mise en place de ces servitudes de passage en tréfonds de réseaux (EU-EP-AEP).

Que la société Immobilière 3F prendra à sa charge les frais de remise en état initial après travaux, ainsi que les frais liés à la création de ces servitudes.

De faire appel à l'étude CHEUVREUX, sise 55 boulevard Haussmann, 75 008 PARIS afin de régulariser ces servitudes.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **IV. ANIMATION – CULTURE - SPORT**

### **1. Saison culturelle – Tarifs 2021/2022**

#### **Monsieur le Maire**

Voilà donc une belle saison qui s'annonce, Valérie va nous donner envie de nous abonner et d'aller assister à cette saison.

#### **Madame LABORDE**

Je vais parler des tarifs pour l'instant et ensuite on pourra prendre un petit moment pour vous présenter la saison culturelle et effectivement vous donner envie de remplir le théâtre et tous les lieux de productions culturelles.

Comme chaque année il convient de fixer les tarifs pour la saison culturelle 2021-2022, pour les places de spectacle, du cinéma et des conférences, les tarifs ayant été augmenté en prévision de la saison

2021-2022, mais dans le contexte de crise sanitaire seuls trois spectacles ont pu avoir lieu en octobre 2020. La Ville a donc été contrainte de rembourser des spectateurs qui s'étaient positionnés sur l'ensemble des spectacles annulés. Les tarifs 2020-2021 n'ont donc pas été expérimentés, la saison actuelle peut être considérée comme une saison blanche.

De plus, les spectacles annulés sont tous reportés sur la saison 2021-2022, avec un prix de cession qui est donc identique. Enfin, beaucoup de spectateurs qui s'étaient positionnés sur un ou plusieurs spectacles de la saison précédente et qui ont été remboursés, disent vouloir, dans la mesure du possible, se repositionner sur les mêmes pièces en 2021-2022, ce qui justifie de ne pas modifier les tarifs.

Pour tous ces motifs il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la reconduction des tarifs de la saison culturelle 2020-2021 pour l'année 2021-2022.

Je ne vais pas vous donner tous les tarifs, vous savez peut-être qu'il y a trois tarifs différents : le tarif A, le tarif B, le tarif C, en fonction du prix d'achat des spectacles. Dans chacun des tarifs il y a à nouveau trois possibilités : soit des tarifs pleins, soit des tarifs réduits, soit des tarifs abonnement. Par ailleurs, nous avons également des tarifs abonnement jeunes et des tarifs jeunes et le tarif particulier qui est le Cœur en fête. Pour l'instant il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette reconduction des tarifs.

### **Monsieur le Maire**

Alors, on commence par les tarifs, est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020.02.27 du 9 juin 2020 approuvant les tarifs pour la saison culturelle 2020/2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport réunie le mardi 11 mai 2021,

Considérant que les tarifs avaient été augmentés en prévision de la saison culturelle 2020/2021,

Considérant que, dans le contexte de crise sanitaire seuls trois spectacles ayant pu avoir lieu en octobre 2020, la Ville a été contrainte de rembourser les spectateurs qui s'étaient positionnés sur l'ensemble des spectacles annulés,

Considérant que les spectacles annulés étant tous reportés sur la saison 2021/2022 avec un prix de cession maintenu à l'identique, beaucoup de spectateurs qui s'étaient positionnés sur un ou plusieurs spectacles de la saison 2020/2021 (et qui ont été remboursés) disent vouloir, dans la mesure du possible, se repositionner sur les mêmes pièces en 2021/2022,

Considérant la nécessité de reconduire les tarifs des places de théâtre, conférence et cinéma de la saison culturelle 2020/2021 pour l'année 2021/2022,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,  
Pour : 30  
Contre : 2 – M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD

DECIDE :

D'approuver pour la saison culturelle 2021/2022 les tarifs suivants :

I- SPECTACLES :

## TARIFS ET ABONNEMENTS TOUT-PUBLIC

Tarif A

Tarif plein : 33 €

Tarif réduit : 29 € (demandeurs d'emploi, séniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées)

Tarif abonnement : 26 €

Tarif B

Tarif plein : 28 €

Tarif réduit : 24 € (demandeurs d'emploi, séniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées)

Tarif abonnement : 21 €

Tarif C

Tarif plein : 23 €

Tarif réduit : 19 € (demandeurs d'emploi, séniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées)

Tarif abonnement : 17 €

Abonnement = 4 spectacles au choix au tarif abonnement

Tarif jeune : 10 € (moins de 21 ans et étudiants)

## TARIFS ET ABONNEMENTS JEUNE-PUBLIC (pour les spectacles du mercredi après-midi)

Tarif unique : 7 €

Tarif réduit : 5 € (abonnés, jeune public et groupes)

Abonnement unique : 20 € pour les 4 spectacles de la saison

Tarif exonéré : Productions des spectacles, partenaires culturels, Elus de la Ville, accompagnateurs de groupes.

## TARIF SPECTACLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL CHŒURS EN FETE :

Tarif unique : 10 €

## II- CONFERENCES :

Conférences « Le Monde de l'art » et autres :

Tarif unique : 10 €

Tarif abonné : 9 €

Abonnement = 3 conférences minimum

## III- CINEMA :

Tarif plein : 7 €

Tarif réduit : 5,70 € (étudiants, séniors (+ 65 ans), familles nombreuses, personnes handicapées, séances du lundi, demandeurs d'emploi, abonnés théâtre tout public)

Tarif spécial : 4 € (enfant de moins de 14 ans, Printemps du cinéma, séance du dimanche matin, cycle du dimanche)

Centres de loisirs, ouverture de la saison et groupes scolaires Collèges et Lycées : 3,50 €

Lycées adhérents de l'ACRIF : 2,50 € par élève

Bacheliers et scolaires de la Commune dans le cadre de la projection annuelle : 2 €

Tarif exonéré : distributeurs, partenaires culturels, accompagnateurs de groupes

**CARTE D'ABONNEMENT CINEMA**

Carte magnétique rechargeable : 2 € - Durée de validité de la carte : 1 an  
Recharge de 10 places d'abonnement : 50 € (5 € la place)

**OPERA AU CINEMA**

Tarif de la séance Opéra-Cinéma : 15 €  
Carte d'abonnement Opéra-Cinéma pour 4 séances : 48 € soit 12 € la séance  
Carte magnétique rechargeable : 2 €. Durée de validité de la carte : 2 ans  
La formule d'abonnement est valable 2 ans

Tarif des retransmissions de spectacles en direct au cinéma (opéra, concert) : 20 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Maintenant tu nous présentes la saison ?

**Madame LABORDE**

Effectivement, la saison culturelle va, en grande partie, reprendre celle de l'année dernière. Je viens de vous dire qu'il y a trois spectacles qui ont été produits, qui ont pu être vus et nous avons sept nouveaux spectacles. Nous avons donc une augmentation de la proposition culturelle cette année au théâtre, ce qui va nous faire une saison avec vingt-quatre propositions de théâtre.

Par ailleurs, la saison redémarre puisque hier le cinéma a rouvert. La jauge était à 30 %, il y a eu un public pas très nombreux, Benjamin pourra me confirmer là-dessus. C'est normal, les gens n'ont pas l'habitude de sortir le mercredi, c'est le début, on va donc voir ce qu'il se passe ce week-end. Le théâtre va reprendre à partir du 28 puisque nous avons la production de Nomades Bantu qui était déjà prévue, qui aura donc lieu le 28 à 19 heures puisque l'on sera encore avec un couvre-feu à 21 heures. Puis viendra l'exposition des « Cellois s'exposent », dont le vernissage sera le 11, donc à partir du 12. « Les Cellois s'exposent » est cette exposition qui permet à tous les Cellois qui le désirent, qui en font la demande, de proposer leurs œuvres, un prix est décerné par un jury constitué. Puis, le 18 juin, avec cette fois-ci une jauge qui sera à 60 %, il y aura la présentation de la saison culturelle avec un spectacle.

Et puis quelques petits mots pour l'année prochaine. On va commencer par une exposition de cinq Cellois qui s'exposeront à partir du 4 septembre. Et surtout la Journée des associations qui aura lieu le dimanche 5, avec la veille, un moment festif auquel on aspire tous. En fin de journée, le Parc de la Grande Terre accueillera de la musique, des jeux pour enfants et la possibilité de pique-niquer. Et il y aura un feu d'artifice qui sera tiré à 21h30 puisqu'à cette époque-là on n'a pas besoin d'attendre 23 heures pour le feu d'artifice.

Et la saison continuera avec un événement nouveau. D'abord, le week-end des 18 et 19 septembre, il y aura les Journées du Patrimoine. Le 25, un événement qui s'appellera « Sports en fête », dont on aura l'occasion de vous reparler. Et surtout, les 2 et 3 octobre, un colloque et un Salon du livre autour de l'arbre, là aussi on aura le temps de vous en reparler et de vous donner vraiment envie de voir les personnes qui vont y participer, qui sont connues de tous ou de beaucoup en tout cas. La Route des Contes sur la Syrie, cette année nous avons décidé de prolonger les expositions pour que davantage de personnes puissent en profiter et surtout qu'il y ait une semaine sur les vacances scolaires. Les expositions auront donc lieu entre sept et huit semaines et la Route des Contes durera huit semaines.

Je m'arrête là, après il y a encore énormément de choses et de pièces de théâtre, comme vous l'avez vu. On aura donc un dernier trimestre, d'octobre à décembre, qui sera extrêmement riche.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Sur ce sujet, qui n'est d'ailleurs pas une délibération, est-ce qu'il y a des questions éventuelles ? Marie-Pierre Delaigue.

### **Madame DELAIGUE**

Qu'en est-il de la MJC ? Reprend-elle aussi les spectacles adultes ou autres activités adultes ? Merci.

### **Madame LABORDE**

Oui, elle reprend au fur et à mesure des arrêtés que l'on a eus très tard. Elle redémarre tout ce qui est enfants et adultes, à part la chorale, comme pour le Carré des Arts. Normalement, le reste reprend progressivement jusqu'en juillet qui sera la fin de l'année. Je peux vous dire également — parce que je sais que c'est une question à laquelle tu penses souvent — sur la situation financière du Carré des Arts et de la MJC, que l'un et l'autre tiennent la route. Bien évidemment, c'est l'année prochaine que nous pourrions avoir une vision réelle de la situation financière, entre autres avec le redémarrage de la venue des adhérents. Un gros travail est prévu par les deux structures pour aller au-devant des adhérents, chacun est en train de réfléchir. Mais je ne peux pas vous en dire plus parce que ce n'est pas encore finalisé : des journées portes ouvertes au Carré des Arts, pareil pour la MJC, aller rechercher les adhérents et leur redonner envie. A chaque fois la plupart ont laissé leurs adhésions, par soutien pour ces structures, mais il est certain que cela ne peut pas être reconductible comme cela sans une réelle proposition. Même si je souhaite profiter de l'occasion pour remercier les professeurs et les deux directeurs pour l'énergie qu'ils ont mise pour maintenir, autant que possible, en visio, repartir, dès qu'il y avait un petit créneau on pouvait rouvrir, proposer des activités en extérieur lorsque cela a été possible. Dès qu'il y avait quelque chose ils se sont adaptés et grâce à eux les choses continuent. Pour l'instant, évidemment, la situation n'est pas florissante, mais il n'y a pas du tout de catastrophe et nous restons très présents à leurs côtés, Olivier et moi, pour les représenter.

### **Monsieur le Maire**

Il faut aussi ajouter qu'il faut maintenant que l'on dise aux gens, aux Cellois, que les activités redémarrent. Hier il y avait le cinéma, il n'y avait pas grand-monde parce que les gens ne savent pas, même avec une jauge qui est encore de 35 % et qui va passer à 70 % assez vite, que les activités redémarrent et qu'il faut vraiment qu'ils en profitent. Il y a presque un changement d'état d'esprit où l'on sort d'une période de confinement qui était très longue, très pénible pour beaucoup de gens et l'on revient progressivement à une situation normale.

Alors il est vrai que l'on a beaucoup parlé des terrasses de cafés, mais les activités culturelles vont redémarrer, le sport aussi, progressivement évidemment, mais septembre sera en fait la vraie rentrée. Dès le mois de juin, avec cette exposition « Les Cellois s'exposent », il faut que nos concitoyens puissent profiter de ce qui est proposé. Je vous propose de passer à la délibération suivante.

## **2. Location du théâtre, du bar et des salons d'exposition – Tarifs 2021/2022**

### **Monsieur LEFÉBURE**

Bonjour. Le théâtre et les salons d'exposition peuvent être mis à la disposition des établissements scolaires, des associations ou des entreprises qui le demandent, pour des occupations ponctuelles et réglementées. Ces mises à disposition font l'objet d'une tarification qu'il convient de revoir chaque

année. Les tarifs avaient été augmentés en prévision de la saison 2020-2021, or, dans le contexte de crise sanitaire, le théâtre et ses annexes ayant été fermés la majorité du temps, ces tarifs n'ont pu être mis en application.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les tarifs d'occupation du théâtre, des salons d'exposition et du bar pour la saison 2021-2022 comme indiqué ci-dessous dans le tableau, pas d'augmentation de tarifs.

### **Monsieur le Maire**

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Oui, deux questions. La première : puisque le bar et les salons d'exposition sont des biens communaux, il est dommage que dans la délibération on ne précise pas actuellement le nombre maximum de personnes qui pourraient être présentes en fonction des règles sanitaires. Mais ce n'est pas pour cela que je voudrais intervenir.

Je suis tout de même un peu surpris, tous les ans on dit la même chose : pourquoi est-ce que les écoles primaires de la Commune participent aux frais, à hauteur de 100 €, et en plus de cela ne se font pas rembourser la personne qui assure la sécurité ? Alors que si les collèges y vont, par exemple, c'est gratuit et la personne qui fait la sécurité est remboursée. Pourquoi les écoles primaires de la Ville, qui dépendent vraiment de la Commune, payent et ne sont pas remboursées de la sécurité, alors que pour les collèges et les lycées c'est gratuit ?

### **Madame LABORDE**

Je sais qu'une subvention est donnée au titre des spectacles pour les écoles, je pense que c'est dans ce cadre-là. J'avoue que je ne connais pas la réponse, j'ai encore beaucoup de choses à apprendre, je reviens donc vers vous très rapidement avec cette réponse.

### **Monsieur le Maire**

Je pense que Sophie Triniac connaît sûrement la réponse, malheureusement elle n'a pas pu être là ce soir, mais on apportera la réponse, dès demain si possible ou à un prochain conseil.

Autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux. C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport réunie le mardi 11 mai 2021,

Considérant que les tarifs avaient été augmentés en prévision de la saison 2020/2021,

Considérant que, dans le contexte de crise sanitaire, le théâtre et ses annexes ayant été fermés la majorité du temps, ces tarifs n'ont pu être mis en application,

Considérant la nécessité de reconduire les tarifs de location du Théâtre, des Salons d'exposition et du bar 2020-/2021 pour la saison 2021-2022,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 2 – M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD

DECIDE :

D'autoriser monsieur Le Maire à fixer les tarifs suivants :

THEATRE

TARIFS HORAIRES	Tarifs 2020-2021	Propositions 2021-2022	Remboursement du SSIAP par l'occupant
<i>Ecoles primaires de la Commune</i>			
<i>Participation aux frais par occupation</i>	100 €	100 €	Non
<i>Associations et établissements secondaires de la Commune :</i>			
<i>En journée :</i>	Gratuit	Gratuit	Oui
<i>En soirée à partir de 19h :</i>	Gratuit	Gratuit	Oui
<i>Après 24h :</i>	251 €	251 €	Oui
<i>CA Versailles Grand-Parc (école de musique du Carré des Arts)</i>			
<i>En journée :</i>	Gratuit	Gratuit	Non
<i>En soirée à partir de 19h :</i>	Gratuit	Gratuit	Non
<i>Après 24h :</i>	251 €	251 €	Non
<i>Associations et scolaires hors commune :</i>			
<i>En journée :</i>	115 €	115 €	Oui
<i>En soirée à partir de 19h :</i>	205 €	205 €	Oui
<i>Après 24h :</i>	342 €	342 €	Oui
<i>Entreprises de la Commune :</i>			
<i>En journée :</i>	227 €	227 €	Oui
<i>En soirée à partir de 19h :</i>	386 €	386 €	Oui
<i>Après 24h :</i>	590 €	590 €	Oui
<i>Entreprises hors commune :</i>			
<i>En journée :</i>	285 €	285 €	Oui
<i>En soirée à partir de 19h :</i>	464 €	464 €	Oui
<i>Après 24h :</i>	713 €	713 €	Oui

SALONS D'EXPOSITION ET BAR

Une caution de 150 € sera exigée pour toute location.

Totalité des salons d'exposition (400 m<sup>2</sup>) :

- journée : 210 €

- 9 jours : 1 500 €

*Grande salle et petite salle annexe (260 m<sup>2</sup>) :*

*- journée : 150 €*

*- 9 jours : 1 000 €*

*Bar des salons d'exposition (tarif horaire) :*

*- pour les demandeurs cellois : 220 €*

*- pour les demandeurs non-cellois : 280 €*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Signature d'une convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et la ville pour la mise en place de la nouvelle médiathèque numérique mutualisée**

#### **Monsieur LEFÉBURE**

Depuis 2019, la bibliothèque de La Celle-Saint-Cloud propose une offre numérique à ses abonnés : prêt de livres numériques et accès à la plateforme d'autoformation « Tout apprendre » qui regroupe des cours en ligne dans les domaines des langues, préparation aux examens, permis de conduire, secourisme, multimédia, musique, etc.

Au printemps 2020, le projet de médiathèque numérique territoriale, née des échanges entre la bibliothèque du territoire et la Direction de la Culture de Versailles Grand Parc, a vu le jour. La médiathèque numérique de Versailles Grand Parc permet de compléter l'offre initiale de notre bibliothèque en proposant un accès à la presse en ligne et un bouquet cinéma et musique, ainsi qu'un grand nombre de contenus pour la jeunesse.

Les Cellois ont deux possibilités pour accéder à la médiathèque numérique de Versailles Grand Parc : s'ils sont adhérents à La Celle Saint-Cloud, il leur suffit de se connecter sur le portail de la bibliothèque pour accéder à l'ensemble des services numériques de la Ville et de Versailles Grand Parc ; et s'ils ne sont pas adhérents de la bibliothèque ils peuvent s'inscrire gratuitement directement sur la plateforme numérique de Versailles grand Parc, via un formulaire en ligne. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prend en charge le financement de la plateforme et des contenus. Chaque bibliothèque du territoire prend en charge la maintenance annuelle du connecteur permettant de relier les deux portails : environ 300 € HT.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat qui encadre la mise en place de la nouvelle médiathèque numérique mutualisée proposée par Versailles Grand Parc, permettant ainsi au plus grand nombre de bénéficier de ressources culturelles variées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport réunie le 11 mai 2021,

Considérant la place que prend le numérique dans les pratiques culturelles de la population et le développement de celui-ci au sein des médiathèques,

Considérant l'opportunité de compléter l'offre numérique déjà en place à la Bibliothèque de La Celle Saint-Cloud en proposant un accès à la presse en ligne, à un bouquet cinéma et musique, ainsi qu'à un grand nombre de contenus pour la jeunesse, grâce à la mise en place de la médiathèque numérique mutualisée proposée par Versailles Grand Parc,

Considérant que cette offre permettra au plus grand nombre de bénéficier de ressources culturelles variées,

Considérant l'inscription au budget de la Bibliothèque du coût de maintenance du connecteur,

Considérant la nécessité d'encadrer la mise en place de cette médiathèque numérique mutualisée par une convention,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'approuver la convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et la Ville qui encadre la mise en place de la nouvelle médiathèque numérique mutualisée.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Tarifs et organisation d'un accueil de loisirs en demi-journée en complément des stages sportifs « Vacances Activ' »**

##### **Madame MARADEIX**

La ville de La Celle Saint-Cloud proposera, à partir de juillet 2021, des stages sportifs pendant les vacances scolaires à destination des 7-11 ans, du CE1 au CM2. Ces stages, appelés « Vacances Activ' » seront organisés sur une semaine pour des groupes de 24 enfants. Le matin : 9h – 12h pour les enfants scolarisés en CE1 et CE2, l'après-midi : 14h – 17h pour les CM1 – CM2, soit 5 demi-journées par enfant pour une inscription à la semaine. Ils seront proposés cinq semaines par an : une semaine aux vacances de la Toussaint, une semaine aux vacances de février, une semaine aux vacances de Pâques et deux semaines au début du mois de juillet.

En complément, la Ville souhaite proposer aux enfants inscrits à ces stages sportifs un accueil de loisirs en demi-journée. L'après-midi : 12h – 18h30 pour les enfants scolarisés en CE1 – CE2 ; le matin : 7h30 – 14h pour les enfants scolarisés en CM1 et CM2, soit cinq demi-journées par enfant pour une inscription à la semaine. Les enfants ainsi inscrits seront regroupés dans un accueil de loisirs ouvert pendant les vacances concernées, le plus proche possible du lieu du stage sportif, en l'occurrence Dunant pour cette année.

Les parents pourront effectuer leurs démarches par voie dématérialisée, via leur Espace citoyen et payer en ligne comme pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires municipales. La Ville souhaite également appliquer une dégressivité des tarifs pour cet accueil des loisirs lié aux stages sportifs « Vacances Activ' », en fonction du quotient familial, en référence au barème Famille plus et son règlement. Les tranches tarifaires sont présentées dans le tableau suivant et seront révisées à chaque rentrée scolaire.

**Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Marie-Pierre Delaigue.

**Madame DELAIGUE**

Oui, en fait c'est très court, c'est juste pour vous dire qu'évidemment on est d'accord avec ces accueils de loisirs pendant les vacances, mais comme il s'agit de tarifs nous voterons contre.

**Monsieur le Maire**

D'accord, dont acte. Monsieur Baraton.

**Monsieur BARATON**

Oui, c'est une remarque mais le problème est le panier repas pour les enfants allergiques. Lorsque l'on compare, à catégorie identique, on s'aperçoit que ce sont 3,34 € lorsque le repas est fourni et 3,01 € lorsque le repas est fourni par la personne. Cela veut dire qu'en définitive l'activité revient à 0,33 €. Je trouve que le prix est élevé pour des gens qui apportent leur repas, ou alors on considère que l'activité coûte 0,33 €.

**Madame MARADEIX**

Je pense que c'est le personnel, le taux d'encadrement qui coûte très cher.

**Monsieur BARATON**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci beaucoup.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R.227-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021.02.12 en date du 10 avril 2021 approuvant l'organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation – Culture – Sport réunie le 11 mai 2021,

Considérant que la Ville souhaite proposer un accueil de loisirs en demi-journée en complément des stages sportifs « Vacances Activ' » pendant les vacances scolaires,

Considérant que la Ville souhaite faciliter l'accès aux inscriptions à cette activité en proposant aux parents d'effectuer leurs démarches par voie dématérialisée,

Considérant que la Ville souhaite appliquer une dégressivité des tarifs, en fonction du quotient familial en référence au barème Famille Plus et son règlement,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 26

Contre : 2 – M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD

Abstention : 4 – J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, I. TOUSSAINT, S. MICHEL

DECIDE :

D'approuver :

- La mise en place d'un accueil de loisirs, en complément des stages sportifs « Vacances Activ' », accessible aux enfants inscrits à ces stages, en demi-journée, l'après-midi (12h-18h30) pour les enfants scolarisés en CE1 et CE2, le matin (7h30-14h) pour les enfants scolarisés en CM1 et CM2, soit 5 demi-journées par enfant, pour une inscription à la semaine,
- La dématérialisation des inscriptions à cette activité, avec paiement en ligne,
- L'application des tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour lesquels est proposée une dégressivité en fonction du quotient familial, en référence au barème Famille Plus et son règlement :

<b>BARÈME FAMILLE PLUS</b>		<b>ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ACTIV</b>			
		<b>ALSH 1/2 j Été 2021</b>	<b>ALSH 1/2 j Année scolaire 2021-2022</b>	<b>ALSH 1/2 j Été 2021</b>	<b>ALSH 1/2 j Année scolaire 2021-2022</b>
<b>TRANCHES DE QUOTIENT</b>		<b>Tarif 1/2j avec repas</b>	<b>Tarif 1/2j avec repas</b>	<b>Tarif 1/2j avec panier repas*</b>	<b>Tarif 1/2j avec panier repas*</b>
<b>Tranche A</b>	0 - 264,40 €	3,34 €	3,39 €	3,01 €	3,06 €
<b>Tranche B</b>	264,41 - 330,50 €	4,41 €	4,48 €	3,99 €	4,05 €
<b>Tranche C</b>	330,51 - 396,60 €	5,55 €	5,64 €	4,90 €	4,98 €
<b>Tranche D</b>	396,61 - 462,70 €	6,63 €	6,73 €	5,93 €	6,02 €
<b>Tranche E</b>	462,71 - 528,80 €	7,71 €	7,82 €	6,89 €	6,99 €
<b>Tranche F</b>	528,81 - 594,90 €	8,84 €	8,97 €	7,92 €	8,03 €
<b>Tranche G</b>	594,91 - 661,00 €	9,97 €	10,11 €	8,89 €	9,02 €
<b>Tranche H</b>	661,01 - 793,20 €	11,04 €	11,21 €	9,91 €	10,06 €
<b>Tranche I</b>	793,21 - 925,40 €	12,66 €	12,85 €	11,37 €	11,54 €
<b>Tranche J</b>	925,41 - 1057,60 €	14,38 €	14,59 €	12,92 €	13,12 €
<b>Tranche K</b>	1057,61 - 1189,80 €	16,00 €	16,24 €	14,33 €	14,54 €
<b>Tranche L</b>	1189,81 - 1322,00 €	17,67 €	17,94 €	15,78 €	16,02 €
<b>Tranche M</b>	1322,01 - 2644,00 €	19,33 €	19,62 €	17,35 €	17,61 €
<b>Tranche N =Tarif plein</b>	2644,01 € et +	<b>21,01 €</b>	<b>21,32 €</b>	<b>18,80 €</b>	<b>19,08 €</b>

(\* panier repas = repas apporté par l'enfant allergique bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Ces deux délibérations, l'une que l'on a votée en avril et celle-ci qui complète la précédente, ont permis de créer ces « Vacances Activ' » pour des groupes de 24 jeunes sur cinq semaines, à toutes les périodes de vacances. C'est quelque chose de nouveau, avec nos éducateurs sportifs, cela va donc être une vraie activité qui apporte un plus. Et comme nous avons remarqué qu'il n'y avait rien pour la demi-journée, on apporte tout simplement l'accompagnement périscolaire qui existe par ailleurs, on le fait coïncider avec les demi-journées en « Vacances Activ' ». En fait, on ajoute donc ce qui existe déjà mais qui n'était pas prévu au cours des vacances, en le faisant coller avec ces stages sportifs, c'est donc un vrai plus. Je remercie d'ailleurs l'équipe des sports et Anne-Sophie d'avoir

travaillé sur ce projet très intéressant. Tu peux peut-être dire un mot du travail des éducateurs sportifs ?

### **Madame MARADEIX**

Ce sont les éducateurs sportifs qui ont été recrutés au mois d'octobre-novembre, qui sont actuellement dans les écoles, ils sont trois : Kamel, qui était déjà bien connu de nos services et Adrien Dibon et Mathieu Naretto. Tout le monde en est très satisfait pour le moment et ce sont eux qui vont gérer et encadrer tous ces stages et ce sont eux également qui encadreront l'Ecole des sports qui reprendra, on l'espère, au mois de septembre. Ce sont des stages multisports, c'est-à-dire que les enfants toucheront un peu à tout ce que l'on peut faire au Stade Duchesne.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup, Anne-Sophie.

## **V. INFORMATIONS DIVERSES**

### **Monsieur le Maire**

Nous avons maintenant des informations diverses, vous savez que nous ne sommes plus tenus de lire les décisions municipales. Elles vous sont donc soumises, vous pouvez intervenir sur ces décisions mais on n'est pas tenus de les lire. Cette séance n'avait principalement pour objet que de traiter de l'aide départementale mise en œuvre par la Commune auprès des commerçants et artisans et nous avons quelques délibérations de relativement moindre importance.

Sur les informations diverses, Laurent, tu veux peut-être intervenir sur le commerce ?

### **Monsieur BOUMENDIL**

Je voulais donner les principales ouvertures et inaugurations qui auront lieu entre maintenant et le prochain Conseil municipal, j'en garde un peu pour le prochain.

Déjà, sur la Place du Comte de BERNER, le Coccinelle Express annonce son ouverture et son inauguration pour fin mai. Avec une amplitude horaire exceptionnelle puisqu'ils annoncent du lundi au dimanche de 8 heures à 21h30 sans interruption. En gros, il n'y a que les noctambules qui n'y trouveront pas leur compte.

Ensuite, dans le Bourg, suite à la nouvelle Direction et nouveau locataire, inauguration qui s'est passée hier avec beaucoup de monde en terrasse, et le midi et le soir : nouveau restaurant, nouvelle Direction et plein de surprises pour nous. Y compris, par exemple — je vous dévoile l'avant-première — des brunchs le dimanche vers 11 heures.

Au Domaine Saint-François d'Assise, à la place de l'ex-pressing Saint-François, une épicerie fine qui ouvrira début juin : pas de commerce vide et une offre nouvelle en Ville.

Dans le centre commercial de La Châtaigneraie qui se redynamise tous les jours un peu plus, l'ouverture début juin du Royal, avec une vraie brasserie du midi. Une nouvelle offre, à la fois pour les clients, les commerçants et avec une offre de qualité qui n'a rien à voir avec un simple bar.

Voilà donc la bonne nouvelle de la réouverture qui donne du baume au cœur depuis hier à tous les commerces de la Ville qui sont tous rouverts et nous en avons d'autres à venir pour les mois de juin et juillet. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Laurent. Est-ce qu'il y a d'autres informations à caractère divers ? Nous allons faire un point sur la vaccination, je vais donc demander à Sylvie. Nous sortons d'une période d'un an et demi, pratiquement, la vaccination a été l'un des sujets très importants, mais avant il y avait eu la confection de masques parce que vous savez que l'on n'a pas touché un masque de l'Etat, il faut tout de même le dire, nous avons donc eu des aides de la part de VGP et énormément de fabrications locales. Ensuite, il y a eu l'appui du Département et de la Région aussi.

Nous avons ensuite eu une période de gestion compliquée des équipes dans les crèches, les écoles, le périscolaire ; la mise en œuvre du télétravail dans les services de la Mairie, qui a été très lourd et complexe à gérer ; la délocalisation du Conseil municipal dans cette salle-là. Je pense que c'est vraiment la dernière fois que nous nous réunissons dans cette salle qui a été parfaitement organisée d'ailleurs par les services, je remercie Valérie Duponchel et tous les services techniques de la Ville, Benjamin en particulier qui est là.

Et la dernière étape a été la vaccination, avec les aléas et difficultés de sa mise en œuvre par le biais de Doctolib. Et la mise en place d'une liste de bénéficiaires cellois que nous avons accompagnés pour qu'il n'y ait pas de personnes oubliées correspondant aux tranches d'âges concernées : plus de 70 ans, plus de 60 ans, comorbidités, etc.

Sylvie, tu peux peut-être faire le point sur tout cela ? Nous avons eu une énorme mobilisation de nos services, en particulier le service des Affaires générales et de l'Etat-civil, des Affaires culturelles et des Sports. Nous avons notamment des moniteurs de natation qui sont venus prendre les noms des personnes qui voulaient s'inscrire, etc. Enorme mobilisation qui nous permet tout de même aujourd'hui de ne plus avoir personne en liste d'attente, heureusement le vaccin est maintenant bien diffusé, si j'ose dire. Mais cela a tout de même été un travail très difficile à mettre en œuvre.

**Madame d'ESTÈVE**

Effectivement, cela a été un travail important qui a démarré le 14 janvier 2021. Au départ, nous souhaitions accompagner nos seniors, notamment dans l'inscription puisque la plupart d'entre elles n'avaient pas d'outils internet, nous souhaitions donc les aider à prendre des rendez-vous. Malheureusement, au départ, vous le savez, d'abord il n'y avait pas de doses, ensuite les plateformes informatiques n'ont pas fonctionné. Mais depuis janvier 2021, comme le disait le Maire, beaucoup d'entre nous se sont mobilisés, ainsi que beaucoup d'agents. Et grâce à ce dispositif communal ce sont plus de 1 300 personnes qui ont pu être vaccinées en s'inscrivant sur une liste d'attente. Nous avons un numéro dédié en Mairie où, comme le disait le Maire, aussi bien des personnes de l'Etat-civil que des personnes du service des sports ou de la culture venaient en appui, pour répondre, pour prendre les demandes des Cellois, notamment, au départ, des seniors qui souhaitaient avoir des rendez-vous. Une fois que nous arrivions à avoir des créneaux nous rappelions ces personnes et pour appuyer et confirmer les rendez-vous un courrier leur était envoyé.

C'est vrai qu'au départ cela a été un peu difficile, un peu long, puisque les doses arrivaient avec parcimonie, petit à petit, pour aller en augmentant. Je dois vous dire aussi que grâce à l'aide du service social et de nos partenaires associatifs, nous avons mis en place une solution de transport pour les seniors qui ne pouvaient pas accéder par eux-mêmes au centre de vaccination. Mille trois cents personnes, ce qui n'est pas rien, ont donc pu bénéficier, grâce à ces listes d'attente, de la vaccination au centre de Versailles. Comme vous le savez puisque vous avez reçu des mails ou des courriers, je ne me souviens plus très bien, vous avez pu, ainsi que les agents de la Commune qui vont participer au bon déroulement des élections les 20 et 27 juin, bénéficier d'une vaccination. Désormais, VGP a pris la main, il y a un numéro de téléphone, si cela vous intéresse je vous le donnerai, c'est une plateforme téléphonique qui est à Versailles, pour obtenir des créneaux. Bien entendu, sur le site Doctolib lui-même il est possible de prendre des rendez-vous. Vous savez que

depuis ce soir notre Premier ministre a annoncé qu'à partir de la fin du mois tous les Français pourront se faire vacciner, on gagne donc quinze jours. N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous, j'y vais régulièrement, je regarde pour aider quelques Cellois, il y a des créneaux possibles. La vaccination est maintenant facilitée, notamment par le nombre de doses qui ont été livrées.

Voilà ce que je pouvais dire ce soir et, bien évidemment, je n'oublie pas nos seniors de la Résidence Renaissance qui ont été vaccinés à plus de 90 %.

#### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Sylvie pour le pilotage de ces équipes et les bons résultats.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Monsieur le Maire**

Marie-Pierre Delaigue.

#### **Madame DELAIGUE**

Je voulais savoir où en était le traitement de la question de Monsieur Blanchard concernant les lignes de bus 1 et 9 qui allaient jusqu'au Petit Beauregard et qui sembleraient ne devoir plus s'y arrêter. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si l'on va pouvoir vous répondre ce soir parce que Benoît Vignes opère à l'heure qu'il est. Mais l'on va bien reprendre la question, c'est celle des lignes 1 et 9.

#### **Madame DELAIGUE**

Effectivement, c'est dans la toute dernière page du compte-rendu, page 54.

#### **Monsieur le Maire**

Le mieux est de faire une réponse écrite, nous allons reprendre cette question avec Benoît.

Autre question ? Monsieur Baraton.

#### **Monsieur BARATON**

D'abord une remontée d'un certain nombre de personnes, même si je sais que là-dessus vous n'avez pas un grand pouvoir. Sur un trimestre complet — je rappelle qu'à La Celle Saint-Cloud il y a six pharmacies — il y a une pharmacie de garde à la Celle Saint-Cloud, deux à Versailles, trois à Vélizy, une à Viroflay, une à Buc et cinq au Chesnay. Je pense que pour un Cellois qui a un problème le dimanche et qui doit aller dans une pharmacie, aller à Buc n'est tout de même pas extraordinaire. Sachant que l'on a tout de même six pharmacies sur la Ville, c'est-à-dire que le tour de garde sur la Ville est tous les deux ou trois ans. Je trouve que l'on pourrait au moins faire en sorte qu'il y ait une possibilité de rétrécir un peu la zone, il y a également deux pharmacies à Bougival. Aller à Buc, Viroflay ou Vélizy, je trouve que ce n'est pas si simple que cela.

La deuxième chose, comme je lis très attentivement tout ce qu'il y a dans le journal municipal, dans la dernière tribune vous disiez : « La police municipale sera bientôt opérationnelle après une montée en charge ». Je voudrais savoir où l'on en est dans la montée.

**Monsieur le Maire**

C'est tout simplement parce que le futur chef de la police municipale, qui est recruté, vient maintenant aux réunions importantes que nous tenons : la réunion GPO, groupement opérationnel ; la réunion avec le commissaire divisionnaire Le Hir. Effectivement, il est donc déjà présent, même s'il est encore partagé avec ses fonctions antérieures, il arrive et se met en place, fait connaissance avec les personnes et s'intègre donc progressivement. C'est pour cela que l'on peut parler de montée en charge, c'est vrai que c'est progressif mais on va y arriver, Monsieur Baraton, efficacement. Et d'ailleurs cette personne montre un très grand intérêt pour sa nouvelle fonction, s'intéresse beaucoup, a pris contact directement avec le commissaire de Versailles ; on le voit donc commencer à constituer un réseau absolument indispensable et il fait tout à fait notre satisfaction.

Sur les questions de sécurité, je vous rappelle que l'on a amplement développé ce point, pas vraiment dans la Tribune, qui n'est qu'une tribune, mais lors de la dernière séance du Conseil municipal du 10 avril où Benoît Vignes a présenté tous les aspects de notre politique d'action en faveur de la sécurité. Ce sont des moyens nombreux, variés, qui exigent énormément de mise en cohérence, d'animation, de coordination. Nous avons très régulièrement ces réunions avec les autorités de police, avec Bougival également, les choses avancent et j'espère qu'à l'été nous l'aurons de manière complète, avec l'arrivée progressive de personnels auprès de lui dans le cadre de nos services qui viendront étoffer l'équipe. Les choses prennent maintenant leur place et de manière tout à fait satisfaisante.

**Monsieur BARATON**

Une dernière chose : justement, parce que l'on parle de sécurité, cela me fait penser à la vidéoprotection. J'ai déjà signalé que le long de la Route des Suisses c'est devenu un dépotoir, de gravats, de fagots, il y en a partout en lisière de forêt. C'est d'autant plus regrettable qu'il y a une caméra qui prend des deux côtés, tout camion qui passe doit donc obligatoirement être vu sur une caméra et là, je vous le dis, ce n'est vraiment pas terrible. Je sais que ce n'est pas facile, je n'accuse personne, je dis un état de fait, je regrette que l'on ait mis une caméra avec laquelle on ne parvient pas à voir les gens qui déversent des tombereaux de déchets.

**Monsieur le Maire**

Je crois que l'on peut tout de même s'interroger sur le civisme de nos concitoyens. On peut toujours mettre en cause les services en disant : « Vous n'avez pas fait votre travail, vous n'avez pas ramassé les gravats », mais la cause de ces désordres ce sont d'abord des concitoyens, qui sont d'ailleurs parfois des entreprises, qui ne respectent pas le cadre public et c'est ce qui est condamnable. Ensuite, les services ont à faire leur travail, mais lorsqu'il faut ramasser des tas de gravats c'est un énorme travail et c'est inacceptable.

Jean-Christian, nous connaissons bien cet endroit, malheureusement.

**Monsieur SCHNELL**

Effectivement, on pourrait penser avoir plus de caméras à cet endroit. Vous savez que cela coûte cher, on a un programme de développement des caméras, actuellement on est en train de préparer avec VGP l'installation de neuf nouvelles caméras fixes, on ne peut pas aller beaucoup plus vite que cela dans le rythme.

Ensuite, faut-il encore mettre des caméras sur l'avenue des Suisses et pourquoi pas sur la rue Musset ? Le problème de la caméra c'est qu'elle est à un endroit, si l'on peut se mettre ailleurs avec des gravats, à l'abri de la vision de la caméra, on n'a pas résolu le problème, la caméra n'est donc qu'une partie de la résolution du problème.

J'ajouterai, non pas pour diminuer le problème que vous avez constaté, que nous sommes tout de même relativement épargnés, il faut le reconnaître, par rapport à beaucoup de communes voisines, par ce problème de déchets sauvages.

**Monsieur le Maire**

Ces problèmes sont relativement localisés et il y en a, somme toute, relativement peu et tant mieux.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vais donc lever la séance, en vous demandant de noter que la prochaine séance du conseil aura lieu le 28 juin. J'espère que d'ici là, compte tenu du déconfinement, on arrivera à se situer dans la salle du Conseil municipal.

Bonne soirée à tous et rendez-vous le 28 juin.

- : - : -